



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

OBJET :
DÉLIBÉRATION
AUTORISANT LA
CRÉATION ET LA
SUPPRESSION
D'EMPLOIS ET LA
CRÉATION D'UNE
ACTIVITÉ À TITRE
ACCESSOIRE

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-neuf octobre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

Sylvain BERRIOS,
Valérie MONTANDON,
Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Laurence COULON,
Chantal DURAND

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

Régis SARAZIN

Étaient absents excusés :

Vincent BEDU,
Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Colombe BROSSEL,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Frédéric MOLOSSI,
Magalie THIBault,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Pierre ABEL,

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	10
Représentés par mandat.....	9
Absents	12

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Philippe GOUJON donne pouvoir à Vincent BEDU

Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER

David ALPHAND donne pouvoir à Valérie MONTANDON

Célia BLAUDEL donne pouvoir à François VAUGLIN

Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Sylvain BERRIOS

Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

Annie DUCHENE donne pouvoir à Régis SARAZIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BERRIOS a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Comité syndical de l'EPTB de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il est soumis régulièrement à délibération du Comité plusieurs créations et suppressions de postes.

Afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services, il est proposé :

- De préciser la délibération n° 2020-81CS du 10 décembre 2020, autorisant la création d'un emploi d'ingénieur (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, catégorie A, filière technique, à temps complet) pour exercer les missions de directeur adjoint du projet de la Bassée. Cet emploi budgétaire **peut également correspondre à un emploi du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux (catégorie A, filière technique, à temps complet)** pour tenir compte de la forte expertise technique nécessaire pour la réalisation de ces missions. Dans le cas où cet emploi de catégorie A ci-dessus ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, pour les besoins de continuité de service, l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public est autorisé en application des articles 3-2 ou 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation d'ingénieur, d'architecte spécialisé dans la construction et l'aménagement ou équivalent, bénéficiant d'une forte expérience en conduite de grands projets, et dans le respect des grilles indiciaires applicables aux cadres d'emplois des ingénieurs ou des ingénieurs en chef territoriaux.
- Création d'une activité à titre accessoire pour une durée de trois ans de délégué à l'innovation et aux grands projets, évaluée à 500 heures maximum par an, dont les missions seront d'apporter une expertise sur les questions de positionnement stratégique de l'EPTB, d'apporter une assistance, un conseil auprès du président et des services de la collectivité, d'assurer une veille en matière d'innovation dans tous les domaines de compétence de l'établissement, d'être en relation permanente avec les partenaires extérieurs de la collectivité, avec une rémunération calculée en référence au 5^e échelon de la hors échelle D.
- Suppression du poste permanent de directeur des projets et de l'innovation du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux (catégorie A, filière technique, à temps complet). Ce poste vacant depuis plusieurs années ne nécessite plus le recrutement d'un agent à temps plein.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 25 et 32 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

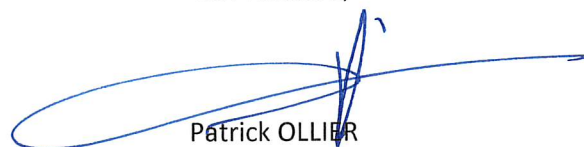
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les propositions de transformations, créations et suppressions d'emplois et d'activité présentées ci-dessus.

Article 2 : **AFFECTE** les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de fonctionnement de l'EPTB.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris